

# LA VOIX DES TRAVAILLEURS

Organe des Syndicats Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73



ABONNEMENTS :

Syndiqués : 4 francs. — Soutien : 10 francs

## Vingt ans !...

La C.F.T.C. a 20 ANS !

Réunis en congrès national pour la première fois le 1<sup>er</sup> Novembre 1919, au lendemain de la grande guerre dont chacun espérait qu'elle serait la dernière, les délégués des syndicats qui depuis quelque trentaine d'années s'efforçaient d'implanter le Syndicalisme chrétien en France, fondaient la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C.F.T.C.).

1<sup>er</sup> Novembre 1919 ; c'est une date qui marque dans l'histoire du Syndicalisme français. Ce mot n'est plus nécessairement synonyme de révolution, ni le monopole d'une seule organisation ouvrière.

La C.F.T.C. est née, consacrant ainsi l'existence du Syndicalisme Chrétien dans notre pays de France. Sous l'énergique impulsion des ZIRNHELD, des TESSIER et d'une pléiade de militants ardents et généreux, le Syndicalisme Chrétien va prendre un nouvel essor.

Toute la France laborieuse et même son empire colonial reçoivent bientôt son message plein d'espérance. Les travailleurs Chrétiens et tous ceux à qui répuge la lutte des classes, peuvent enfin confier au syndicat de leur esprit la défense de leurs intérêts professionnels. Irrésistiblement, dans tous les coins du pays, dans toutes les professions, jusque dans les couches les plus prolétaires, le Syndicalisme chrétien part à la conquête des masses laborieuses.

Qu'on en juge !

1<sup>er</sup> Novembre 1919 : La C.F.T.C. naissante compte 350 syndicats.

1<sup>er</sup> Novembre 1939 : La C.F.T.C. compte près de 3.000 syndicats et des milliers de sections locales répartis dans 29 fédérations de métier et 89 Unions départementales. Plus de 500.000 travailleurs sont solidement unis par un même idéal de Justice Sociale et de Fraternité chrétienne.

La C.F.T.C. est devenue une organisation représentative de la classe ouvrière française. De la base au sommet des organismes sociaux officiels ou privés, ses délégués font pénétrer sa doctrine et son programme.

Et pourtant les tribulations ne lui ont pas manqué.

Indifférence ou hostilité du Patronat en général.

Ostracisme des Pouvoirs Publics.

Lutte acharnée de la C.G.T.

Incompréhension d'un grand nombre de ses amis.

Le Syndicalisme chrétien, comme le Divin Ouvrier de Nazareth, apparaît comme un signe de contradiction que la tourmente de JUIN 1939 devait détruire à jamais.

Mais, comme disait PAUWELS, président de la confédération Belge, au Congrès du Cinquantenaire, à Paris, « on n'arrête pas le vent qui souffle, ni la marée qui monte ».

Le Syndicalisme chrétien français est une réalité vivante. Il fait corps avec le pays. Il est de la classe ouvrière. Vouloir l'arracher désormais à la classe ouvrière, ce serait vouloir lui arracher quelque chose d'elle-même.

Veut-on des preuves ?

Si la C.G.T. peu à peu abandonne

la lutte des classes pour réclamer la collaboration qu'elle a tant décriée.

Si on commence à tenir compte de l'éminente dignité humaine du travailleur.

Si les conventions collectives de travail sont aujourd'hui admises même par ses plus farouches adversaires d'hier.

Si la famille ouvrière est un peu mieux considérée et commence à bénéficier d'une législation sociale que les autres pays bientôt envient.

Si la liberté syndicale existe en France.

Si la doctrine Sociale Chrétienne est connue de la classe ouvrière et conquiert l'audience des foules.

N'est-ce pas, pour une grande part à la C.F.T.C. qu'on le doit ?

Malgré les railleries, les attaques, les calomnies, la persécution même, la C.F.T.C. fait sa trouée. Elle apporte à la classe ouvrière écœurée d'être l'enjeu des partis politiques, les bienfaits de sa doctrine de justice sociale.

Bien que minorité encore, son programme s'impose au grand jour.

20 ANS !! Quel chemin parcouru déjà !!! Quel redressement dans la politique sociale de la France ! et surtout quelles promesses pour l'avenir !!

Honneur à vous les précurseurs, les pionniers de la C.F.T.C.

Votre foi n'a jamais failli.

Votre audace n'a pas été téméraire.

Vos efforts n'ont pas été vains.

La classe ouvrière française vous en gardera sa profonde reconnaissance.

« SYNDIQUÉ ».

## Fédération des Syndicats chrétiens d'exploitants agricoles

Le Conseil Fédéral s'est réuni dimanche 10 décembre, au siège des Syndicats Chrétiens de la région nantaise, rue de Bel-Air, sous la présidence de Jean Martineau, président fédéral.

Amputé d'un certain nombre de ses membres par suite de la guerre, le Conseil avait invité les délégués communaux de Bretagne et de Vendée à participer à ses travaux : ceux-ci avaient répondu nombreux à l'invitation.

Après avoir rappelé la brillante journée du 20 août dernier, si pleine d'espérance, le président passe en revue les différentes questions soulevées par l'état de guerre. L'assemblée constate que la Fédération peut continuer sa tâche normalement et manifeste son désir de travailler de toutes les forces de la nation dans le respect de la justice, en vue de la victoire finale ; l'unanimité fut recueillie, en particulier, sur un projet de collaboration avec les chefs de certaines grandes associations agricoles, afin d'aider, dans toute la mesure du possible, les services nationaux de la production agricole.

E. MEILLERAIS.

## La Vie Confédérale

Au cours d'une réunion du groupe parlementaire du syndicalisme chrétien tenue au Palais-Bourbon le 19 octobre, la C. F. T. C. faisait adopter le projet d'une note qui fut transmise à M. le ministre du Travail par M. Peissel, député du Rhône, président du Groupe.

Dans cette note, la C. F. T. C. demandait la prorogation des conventions collectives, le versement d'une indemnité de compensation aux salariés ne pouvant bénéficier de leurs vacances au titre de l'année 1939, la modification de l'assiette de la contribution nationale extraordinaire, l'ajustement des rentes des victimes d'accidents du travail.

La C. F. T. C. a obtenu satisfaction sur les deux premiers points. En ce qui concerne la contribution de 15 %, elle a fait admettre le principe d'un abattement proportionnel aux charges de famille ; quant aux victimes d'accidents du travail, le ministre a donné l'assurance qu'il étudierait avec le plus bienveillant intérêt la demande présentée par la C. F. T. C.

Quand il a été question de supprimer le congé de la Toussaint, la C. F. T. C. a protesté par lettre auprès de M. le Président du Conseil et des ministres compétents.

Le ministre du Travail a répondu très aimablement que, pour tenir compte de cette intervention, le congé serait maintenu pour la matinée du 1<sup>er</sup> novembre.

« Je pense, a-t-il ajouté, que cette décision est de nature à vous donner largement satisfaction et à apaiser les scrupules si légitimes des catholiques. »

En raison de la mobilisation d'un grand nombre de professeurs chargés des cours professionnels, la C. F. T. C. a demandé à M. le ministre de l'Education Nationale de bien vouloir autoriser le fonctionnement de ces cours dans les conditions prévues antérieurement au décret du 23 janvier 1939, c'est-à-dire sans qu'il soit exigé des professeurs et des directeurs la justification qu'ils possèdent certains diplômes.

Satisfaction lui a été accordée pour la durée des hostilités, les organisateurs des cours devant toutefois faire parvenir au ministre la liste des personnes qu'ils auront chargées d'enseignement pendant la durée de la guerre.

Le 11 octobre dernier, la Commission permanente des cardinaux et archevêques de France rendait un précieux hommage à l'action de la C. F. T. C.

« Le syndicalisme chrétien, a déclaré la commission, agit sur les esprits, sur le milieu familial et professionnel, sur les institutions, en vue de faire pénétrer dans le monde du travail, et par lui, dans la société tout entière, l'esprit de l'Evangile. »

« L'influence que la C. F. T. C. exerce ainsi, en pleine indépendance, sur le terrain qui lui est propre, s'inspire toujours d'une doctrine hautement affirmée : celle des grandes encycliques sociales. »

Une délégation de la C. F. T. C., conduite par Gaston Tessier, qu'ac-

compagnaient MM. Pérès, Léonard et Charles Laurent, a été reçue par M. Raoul Dautry, ministre de l'Armement, le 17 novembre.

Ses membres ont affirmé l'esprit de collaboration qui a toujours animé leur groupement, et exprimé leur désir que le syndicat chrétien puisse participer à l'étude de ces problèmes du travail qui se posent au ministère de l'Armement.

M. Raoul Dautry a répondu qu'il était heureux d'accueillir cette collaboration et a remercié la délégation de sa démarche.

## COTISATIONS

Oui, chers camarades, il faut que nous nous entretenions de cette question, que nous en mesurions l'importance vitale.

D'ores et déjà, vous êtes convaincus de l'impérieuse nécessité de poursuivre l'action ; nombreux sont ceux qui déjà ont écrit au siège pour demander tel ou tel renseignement ; la législation sociale actuelle est complexe et vos organisations ont besoin d'être outillées pour pouvoir répondre à vos légitimes soucis.

Avez-vous pensé ce que cela suppose ?

D'abord une organisation : locale, départementale, avec son siège, son secrétariat, son permanent ; ensuite un centre fédéral avec tous ses services : presse, représentation, documentation, etc... ; enfin, l'organisation centrale, la Confédération.

A cette organisation pour l'action, il y a lieu d'ajouter les services d'entraide : caisse de grève, de chômage, de résistance.

Tout cela existait avant les hostilités, vivait, et vous ne manquez pas d'utiliser le tout.

Tout cela continue d'exister et vous a déjà rendu d'immenses services.

MAIS, VOYEZ-VOUS, CELA DISPARAITRA... Si....

...Vous n'apportez pas au mouvement qui lui est indispensable : VOTRE COLLABORATION et VOS COTISATIONS.

Nombre de ceux qui sont partis et qui « quelque part en France » luttent pour tout ce qui est notre raison d'être, ont compris l'importance de la question. Ce n'est pas sans émotion que nous recevons les lettres de militants. L'un d'entre eux a joint un MANDAT DE DIX FRANCS pour régler sa cotisation ; UN AUTRE A CHARGÉ SA FEMME DE PASSER AU SIEGE.

Sachons nous montrer dignes de ceux qui en d'autres lieux accomplissent sans marchander leur devoir, si pénible soit-il !

De tels gestes doivent nous servir d'exemples, ils nous indiquent notre devoir :

NOUS N'Y FAILLIRONS PAS ! Dès aujourd'hui, nous réglerons nos cotisations en retard et ainsi nous conserverons à nos organisations l'indépendance nécessaire à une activité réelle et productive.

En 2<sup>me</sup> Page

Documentation sur la Contribution Nationale

## NOEL, MINUIT

La cloche va tinter dans la nuit noire. Les croyants vont partir pour la messe de minuit. D'autres s'efforceront de s'amuser jusqu'à l'aurore. Je pense à ceux qui n'auront pas de Noël : aux chômeurs qui se couchent tôt pour économiser le charbon ; aux enfants pauvres qui ne savent pas ce que c'est que de mettre leurs souliers, toujours percés, devant l'âtre, toujours vide ; à tous ceux qui ont faim, qui ont froid, qui ont peur.

Ils sont des millions. Je demande aux riches, aux demi-riches, aux pas riches du tout de se souvenir des pauvres. Certains nous ont reproché, parfois, d'être trop âpres, ou trop violents, ou trop exigeants, quand nous parlions du peuple. Nous sommes la nuit de Noël : qu'ils songent à la misère, c'est l'instant ou jamais.

Aujourd'hui, comme il y a deux mille ans, des enfants misérables grelottent et pleurent dans la nuit longue. Aujourd'hui comme il y a deux mille ans, la détresse des malheureux crie vers le ciel avec l'espoir d'y trouver la tendresse qu'elle n'a pas trouvée sur la terre. Aujourd'hui comme il y a deux mille ans, dans le froid et la faim, des hommes vont mourir.

Que ceux qui ont compris, vu et senti cela nous condamnent, s'ils l'osent ! Et silence aux autres ! Pour nous, la pensée de cette éternelle nation des pauvres ne nous quittera pas un seul instant, jusqu'à la fin. La présence de l'universel malheur nous battra toujours au cœur tant que nous vivrons. Tant pis pour les pharisiens et tant pis pour les aveugles ! S'il faut choisir, c'est choisi : nous avons préféré ceux qui souffrent, ceux qui se taisent, ceux qui n'ont rien.

Dans la brume de décembre, riches et pauvres ont de la peine à s'entrevoir. La nuit sacrée, tous les voiles se déchirent. Il faut que les riches comprennent la leçon que leur vient des pauvres. Que s'ils ne comprennent pas, la malédiction des Ecritures soit sur eux. Mais que s'ils comprennent, un peu de la dignité des pauvres les berce en sa douceur. Georges BIDAULT.

## LA VOIX FEMININE

### Notre Mobilisation

Le 26 novembre dernier Jean Giraudou faisait un appel aux femmes françaises.

Nous montrant « les terribles et merveilleuses responsabilités qui reposent sur nous », il nous demandait de remplir, là où la Providence nous a placées, notre tâche de Française.

Nous sommes heureuses de pouvoir répondre avec tout l'élan de notre être à cet effort qu'on nous demande. Certes, nous n'avons pas attendu pour nous mettre à l'ouvrage, et déjà nous pouvons nous présenter les mains pleines, mais nous sommes heureuses et fières de la confiance que la France, par cette voix autorisée, a mise en nous.

Nous savions déjà que le pays comptait sur nous ; guidées par cet instinct si sûr qu'est le cœur humain nous tenions en réserve et prêtes à les épancher, ces vertus féminines de courage et d'audace, de force morale (suite 2<sup>e</sup> page, 3<sup>e</sup> colonne).

**SYNDIQUÉS NANTAIS**

Le Comité des Fêtes d'entraide aux mobilisés, organise  
**SALLE SAINT-MICHEL**  
**DIMANCHE 31 DÉCEMBRE**  
**A 16 HEURES**  
**UNE**

**GRANDE MATINÉE ARTISTIQUE**

sous le patronage de Monseigneur l'Evêque de Nantes  
 au profit de la Caisse du soldat des syndicats chrétiens  
**AVEC LE CONCOURS**  
**DU THÉÂTRE COMŒDIA**  
 et d'un groupe d'artistes nantais  
 de la RADIO et du CONSERVATOIRE  
**PRIX DES PLACES**  
 Premières : 5 francs ; secondes : 3 francs  
 Location (0.50), 10, rue de Bel Air, premier étage,  
 de 17 heures à 19 h. 30  
 Pour venir en aide à nos camarades mobilisés et à leurs familles,  
 assistez nombreux à cette matinée de Bienfaisance  
**AIMONS-NOUS, AIDONS-NOUS**

**Nos Cercles d'Etudes**

Enfin, nous allons pouvoir reprendre nos cercles d'études. N'en avons-nous pas besoin, pour compléter notre formation doctrinale ? Qui peut se targuer de n'avoir plus rien à apprendre sur ce sujet ?

La première aura lieu le 4<sup>e</sup> dimanche de janvier 1940. Nous avons le temps de nous y préparer, et de décider nos camarades à y venir nombreux.

Outre qu'une surprise les attend quant au fonctionnement de nos cercles d'études cette année, le sujet lui-même doit les attirer tout particulièrement : nos cercles étudieront cette année, le mouvement social ouvrier depuis la Révolution.

Retenez bien la date du 28 janvier à 10 heures précises, salle 5.

**Commission du Soldat**

Cette commission, créée pour établir un lien de contact entre ceux de l'arrière et nos camarades d'« en haut » a commencé de fonctionner depuis peu, mais elle a trouvé le temps cependant de préparer et d'envoyer le « colis de Noël » à nos combattants.

Trois cents colis sont partis grâce aux dévouements, qui n'ont pas manqué.

Aussi la commission est-elle heureuse de trouver ici l'occasion de remercier toutes les bonnes volontés qui ont bien voulu se mettre à sa disposition, espérant que ces mêmes bonnes volontés répondront en aussi grand nombre et avec autant de zèle aux appels futurs.

Merci à tous, et à la prochaine fois ! Mais le rôle de la commission ne doit pas s'arrêter là. Il y a autre chose à faire !

Il y a des petits et des grands services à rendre aux familles de nos mobilisés. Certains de nos amis demandent du travail de couture pour leur femme.

En connaissez-vous ? Si oui ! indiquez-le à Mademoiselle Nicol ou à l'ami Nassivet.

Pour tous nos services d'entraide, il nous faut de l'argent, beaucoup d'argent, et nous n'en avons guère. Mais tous, nous avons une belle occasion d'en apporter à notre commission.

Assistons en foule à la séance créative qui sera donnée à la salle Saint-Michel, le dimanche 31 décembre à 14 heures.

Retenez bien cette date : 31 décembre 1939. Cette séance est organisée avec le concours d'artistes réputés, et bien connus du public nantais.

La commission veut bien faire tout ce qu'on attend d'elle, mais il faut l'aider.

Ceux de l'arrière ne doivent pas oublier ceux qui les défendent et leur permettent de continuer à vivre leur vie tranquille.

Ceux qui ont le bonheur de continuer de gagner leur salaire doivent faire tout leur possible pour témoigner d'un brin de reconnaissance à ceux qui leur font un rempart de leur poitrine ; mais il ne faut pas que ce soit une reconnaissance platonique et stérile, il faut une reconnaissance...

sonnante et trébuchante, oserions-nous dire !

Que chacun fasse suivant ses possibilités et la tâche de la commission sera facilitée.

Merci d'avance, et à tous, à dimanche 31 décembre 1939, à 14 heures, salle Saint-Michel.

Les bonnes actions font les hommes meilleurs !

La Commission du Soldat.

**Syndicat chrétien des Tramways**

Le samedi 25 novembre, notre syndicat tenait une assemblée générale extraordinaire pour différentes questions urgentes à résoudre. Tout d'abord l'assemblée approuvait la nomination de notre camarade Bouyer à la commission du soldat, ainsi qu'au conseil de l'Union Nantaise.

Puis notre président fit un émouvant appel pour l'entraide aux camarades mobilisés, vers qui doivent tendre toutes nos pensées ainsi que notre générosité, le bureau proposa une cotisation supplémentaire minima de cinq frs, qui fût votée à l'unanimité.

On aborda ensuite la question du remplacement de notre dévoué secrétaire François, mobilisé ; nous assurons notre ami de notre sympathie et le remercions du dévouement qu'il apporta à notre organisation.

Nos remerciements aussi à tous ceux qui placèrent des billets de tombola.

Puis Nassivet, permanent de l'Union Nantaise, nous donna le compte rendu de l'entrevue qu'il eût avec Beillevaire près de notre Direction, entrevue qui porta sur les allocations familiales, l'aide aux familles des mobilisés, la réception des délégués syndicaux, etc...

La réunion se termina par un exposé sur les derniers décrets concernant le régime du travail pendant les hostilités, les retenues sur les salaires etc...

La réunion fut levée à 22 h. 30.  
 Le Bureau.

**Distraction de Guerre**

Voulez-vous oublier les soucis d'un travail parfois écrasant, ou encore remplir quelques heures vides si propices au découragement ? Prenez un livre.

Les livres sont chers, direz-vous. Alors inscrivez-vous à la bibliothèque que l'Union Nantaise a réorganisée, mettant des livres nouveaux à la disposition des syndiqués.

Pour la somme minime de 0.25 par livre, vous avez droit à 2 livres par semaine avec faculté de les garder 1 mois.

A partir du 6 janvier, tous les samedis, de 17 à 18 heures, et tous les dimanches, de 10 h. à 11 h. 30, la bibliothèque sera à votre disposition.

Inscrivez-vous comme lecteur à la Bibliothèque de l'U. N.

**Syndicat des Employés de l'Alimentation**

**Assemblée générale du 26 Novembre 1939**

Le Président Saillant ouvre la séance en remerciant nos camarades d'avoir bien voulu assister aussi nombreux à cette Assemblée Générale, malgré les circonstances actuelles.

Il en profite pour adresser notre fraternelle sympathie à tous les membres de notre Syndicat qui sont actuellement mobilisés, et termine en souhaitant de voir se terminer bientôt cette horrible guerre.

Après lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée, qui est adopté à l'unanimité la parole est donnée à Nassivet.

Notre secrétaire est tout d'abord très heureux de pouvoir nous annoncer qu'en accord avec l'Union Nantaise, il a été formé un Comité d'entraide à nos soldats, et que dans toute la mesure de nos moyens des colis seront adressés à ces derniers. De plus tout le possible sera fait pour venir en aide aux familles vraiment nécessiteuses ; en conséquence, il prie tous nos camarades connaissant l'adresse des syndiqués mobilisés de bien vouloir la faire parvenir au plus tôt.

Ensuite Nassivet nous parle des nouveaux décrets-lois parus depuis le début des hostilités, notamment au sujet des conventions collectives, des délégués du personnel, des congés payés et des nouveaux impôts sur les salaires, dans un exposé très clair il nous explique point par point chacun de ces décrets.

Les Conventions collectives continuent d'exister et pourront être révisées en cas de nécessité.

Les délégués actuels du personnel perdent leurs mandats et les nouveaux délégués seront maintenant désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

Les congés payés qui n'auraient pas été donnés devront l'être avant le 1<sup>er</sup> janvier 1940, à défaut les patrons devront verser une indemnité correspondant à ce congé.

Les femmes des mobilisés auront droit à quatre jours de congé consécutifs pendant la permission de leur mari.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1940, la contribution extraordinaire de 2 % à 5 % et les impôts sur les salaires seront également perçus par les employeurs. Nassivet nous parle également du nouveau régime du travail pour les employés. (43 heures au lieu de 40 heures).

Après un large échange de vues, le rapport de notre Secrétaire est adopté à l'unanimité. La séance est levée à 10 h. 35.

La Secrétaire adjointe :  
**G. DOUET.**

**Syndicat chrétien des Employés**

**Assemblée générale**

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le dimanche 21 janvier, à 9 h. 30, 10, rue de Bel-Air, salle 5.

En raison des circonstances, il ne sera pas envoyé de convocations individuelles, les syndiqués sont priés de noter dès maintenant cette date afin de venir nombreux à cette Assemblée Générale qui sera très importante. L'ordre du jour sera publié en temps utile dans la presse locale.

**Syndicat du Livre**

**Une démarche pour le maintien des Allocations Familiales pour tous les mobilisés**

Au début de cette guerre, les membres de notre Syndicat se sont vivement émus de la situation différente faite à nos camarades mobilisés du Livre de la Région (il en est de même d'ailleurs pour ceux du Bâtiment), par la suppression de leurs Allocations Familiales et de la Prime de la Mère au Foyer, alors que la grande majorité des femmes des Mobilisés de la Région continuent à en bénéficier, grâce à l'esprit social de leurs Caisses de Compensation, plus fortes pécuniairement, prétend-on aussi.

N'était-ce pas douloureux pour les nôtres ? Et, d'autre part, n'est-ce pas aller à l'encontre du Retour de la Mère au Foyer, en obligeant les femmes de nos mobilisés à désertir leur foyer et à laisser à d'autres l'éducation de leurs enfants pour pouvoir se procurer, en travaillant, ces mêmes Allocations Familiales ?

C'est pour cela que notre Assemblée Générale du 22 Octobre décidait d'envoyer auprès du Président de la Caisse de Compensation des Maîtres-Imprimeurs une délégation, aux fins de le mettre au courant de cette situation grave. Après nous avoir écoutée avec sympathie, et après nous avoir longuement mis au courant des difficultés qui ont assailli depuis quelques années les entreprises du Livre, crise économique, disparition presque complète des commandes de travaux d'art typographique, chômage, le nombre disproportionné des mobilisés de cette caisse, etc..., il a regretté ne pouvoir rien changer à cet état de fait tant qu'il ne sera pas créé un système de Super-Compensation entre les Caisses de Compensation de la région.

Après cette démarche, nous demandons aussitôt à notre Fédération du Livre-Papier de faire le nécessaire afin que, par l'organe de la C.F.T.C., les Pouvoirs Publics responsables remédient à cette pénible et intolérable situation.

J. C., du Syndicat du Livre.

**La réunion générale des Syndicats chrétiens de Saint-Nazaire**

Le 10 décembre s'est tenue la réunion générale statutaire de nos Syndicats Chrétiens.

Elle était présidée par Chauve, aux côtés duquel on remarquait Desmont et Terrien. Ce dernier donna l'assistance, composée en majeure partie de jeunes éléments, un rapport moral très détaillé. Il eut tout d'abord une pensée pour les camarades appelés sous les drapeaux. Plus pour eux que pour ceux qui restent, les dirigeants syndicalistes doivent se donner tout entiers à la défense des intérêts professionnels, sans perdre pour cela de vue les exigences de la Défense Nationale.

Le secrétaire passa ensuite en revue les nombreuses manifestations de l'action syndicale au cours de l'année écoulée, entreprises par la Fédération et par la C.F.T.C.

Sur le plan fédéral, la caisse de chômage a versé cinq fois moins d'indemnités, ce qui prouve une importante résorption du chômage.

Il parla également des efforts ac-

complis en faveur des soldats et des réservistes. Le rapporteur se plut à constater que l'effectif des militants nazairiens suit une augmentation croissante et que sur le plan général la C.F.T.C. s'impose de plus en plus, tant par le nombre de ses adhérents que par son programme équitable et compréhensif.

Il fût ensuite beaucoup question de la coquette salle des spectacles récemment aménagée au siège du Syndicat, rue du Maine.

Les circonstances actuelles n'ont pas permis d'achever les travaux à la date fixée, mais les membres de la société espèrent vaincre assez rapidement les difficultés créées par les réquisitions, qui ont surtout porté sur le matériel électrique.

Toutefois, l'aménagement intérieur de la salle, d'ailleurs parfait, est terminé. Il sera visé par la commission de sécurité le lundi 16 décembre, à 16 heures.

Les jeunes gens sont priés de venir travailler à l'achèvement définitif dès le lundi soir et d'apporter les outils indispensables ; ils devront également faire leurs offres de service comme contrôleurs et placeurs ; ces dernières fonctions seront rétribuées. D'ores et déjà, les séances, au nombre de cinq, ont été fixées aux vendredis, samedis et dimanches en soirées ainsi qu'au dimanche après-midi.

Le Conseil de gérance a fait de gros sacrifices pour obtenir un contrat de premières visions, aussi compte-t-il sur les adhérents pour qu'ils fassent une active propagande auprès des amis et sympathisants de la C. F.T.C.

**Union Départementale de la Vendée**

**Syndicat des Services Hospitaliers de la Vendée**

**Hôpital départemental de la Roche-sur-Yon**

En 1937, notre Syndicat, en accord avec le Syndicat de la C. G. T., avait établi, pour le personnel secondaire de la Grimaudière et de l'Hôpital Départemental, une échelle de salaires qu'il présenta au Conseil Général de la Vendée. Celui-ci, à sa session ordinaire d'avril, de la même année, adopta la dite échelle de salaires avec quelques modifications. Par suite d'une erreur d'interprétation du Directeur de l'Hôpital, cette échelle de salaires ne fut pas appliquée au personnel secondaire de l'Hôpital Départemental. Malgré plusieurs protestations énergiques de notre part, nous nûmes pas en obtenir l'application, alors qu'à l'Asile de la Grimaudière elle était appliquée intégralement depuis son adoption par le Conseil Général.

Au début de 1939, nous remettons encore une fois cette brûlante question sur le tapis. Grâce à l'esprit de compréhension de notre nouveau Directeur, que nous avons remercié, nous avons enfin obtenu satisfaction. En conséquence, l'échelle des salaires adoptée en avril 1937, est appliquée au personnel secondaire de l'Hôpital Départemental depuis le 1<sup>er</sup> août 1939. Mieux vaut tard que jamais.

A la session du Conseil Général de la Vendée des 6, 7 et 8 novembre courant, nous avons obtenu pour le personnel secondaire des deux Etablissements (Asile et Hôpital) une indemnité compensatrice de nourriture de 15 fr. par jour pour les employés malades et hospitalisés. Cette indemnité est accordée au personnel nourri et couché dans les deux Etablissements, en cas de maladie suivie d'hospitalisation. Nos camarades extérie-

**Jeunes filles qui attendez une place**  
**Suivez nos cours féminins du jour**  
**COURS DE COMPTABILITE**  
**COURS DE STENO-DACTYLOGRAPHIE**

Tous les matins, sauf dimanches : Au siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes. — Examens en fin de cours. — Deux séries par an : octobre-janvier et février-juin. — Placement gratuit des élèves par les Syndicats. — Tous renseignements sur place, de 10 h. 30 à 11 h. 30. — Pour l'extérieur, écrire avec timbre réponse.

## Contribution nationale extraordinaire et impôt sur les salaires, traitements et pensions

Décret du 10 novembre 1934, paru au « Journal Officiel » du 17 novembre.

### REVENUS SOUMIS A LA CONTRIBUTION

Sont soumis à la contribution nationale extraordinaire les revenus provenant de traitements publics et privés, les indemnités et émoluments, les salaires, pensions et rentes viagères.

### REVENUS AFFRANCHIS DE LA CONTRIBUTION

Sont affranchis de la contribution nationale extraordinaire :

- Les allocations familiales et le sursalaire familial,
- Les rentes et allocations accordées aux victimes du travail,
- Les allocations servies par l'Etat, les collectivités et les établissements publics, en application des lois et décrets d'assistance et d'assurance,
- Les allocations spéciales destinées à couvrir les frais inhérents à la fonction ou à l'emploi,
- Les rentes viagères exonérées de l'impôt sur le revenu par des textes spéciaux,
- Les pensions servies aux victimes de la guerre ou à leurs ayants-droit,
- La retraite du combattant,
- Les traitements attachés à la Légion d'Honneur et à la Médaille militaire.

### MODE DE PERCEPTION

En ce qui concerne les traitements publics et privés, indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères, la contribution nationale est perçue comme il est dit ci-après :

- 1° Les revenus afférents à la période comprise entre le 1er novembre et le 31 décembre 1939 sont imposés :

a) Par voie de retenue, au taux de 2 %, dans les conditions prévues par le décret du 11 janvier 1939 ;

b) Par voie de rôles, en ce qui concerne les compléments de droits résultant de l'application du taux de 15 % aux contribuables qui y sont soumis ;

2° Les revenus se rapportant à la période commençant le 1er janvier 1940 sont imposés :

- a) Par voie de retenue opérée pour le compte du Trésor sur chaque paiement effectué, lorsque l'employeur ou le débiteur de la rente est domicilié ou établi en France ;
- b) Par voie de rôles lorsque l'employeur ou le débiteur de la rente est domicilié ou établi hors de France.

classe, soit en raison de leurs charges de famille ;

- Des militaires ou marins titulaires d'une solde d'activité ;
- Des officiers et marins inscrits au rôle d'équipage sur les navires de commerce armés au long cours et du cabotage ou sur les navires de pêche navigant en deuxième et troisième zones ;
- Des personnels appartenant aux services actifs de la police qui seront désignés par arrêté (1).

Le taux de 15 % ne porte que sur la fraction du montant net annuel qui excède 7.000 francs ; cet abattement est augmenté de 1.000 fr. pour le premier enfant à charge ; de 2.000 francs pour le deuxième ; de 3.000 francs pour le troisième ; de 4.000 francs pour le quatrième et de 5.000 francs pour le cinquième enfant.

La fraction du revenu ainsi exonérée du taux de 15 % est taxée au taux normal de 5 %.

### MODE DE PERCEPTION

En ce qui concerne les traitements publics et privés, indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères, la contribution nationale est perçue comme il est dit ci-après :

- 1° Les revenus afférents à la période comprise entre le 1er novembre et le 31 décembre 1939 sont imposés :

a) Par voie de retenue, au taux de 2 %, dans les conditions prévues par le décret du 11 janvier 1939 ;

b) Par voie de rôles, en ce qui concerne les compléments de droits résultant de l'application du taux de 15 % aux contribuables qui y sont soumis ;

2° Les revenus se rapportant à la période commençant le 1er janvier 1940 sont imposés :

- a) Par voie de retenue opérée pour le compte du Trésor sur chaque paiement effectué, lorsque l'employeur ou le débiteur de la rente est domicilié ou établi en France ;
- b) Par voie de rôles lorsque l'employeur ou le débiteur de la rente est domicilié ou établi hors de France.

### Le 20<sup>e</sup> Anniversaire de la C. F. T. C.

En dépit des circonstances et bien que n'ayant pu donner lieu à toutes les manifestations prévues, le 20<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la C. F. T. C. n'a point passé inaperçu. Il a rassemblé en la basilique du Sacré-Cœur pour une messe solennelle, le 19 novembre, une foule recueillie. Parmi les personnalités présentes on remarquait les représentants du Président du Conseil et de cinq ministres, sans compter les amis qui nous apportaient le témoignage de la fervente sympathie de tant d'institutions et de groupements qui s'appellent : les Frères des Ecoles chrétiennes, la C. F. P., l'U. S. I. C., l'A. C. J. F., la J. O. C., bien d'autres encore...

A l'issue de la messe, S. Em. le Cardinal Verdier voulut bien, en termes particulièrement aimables et réconfortants pour tous, compléter la C. F. T. C. et, d'une manière générale, tout le mouvement syndical chrétien pour l'œuvre patiemment édifiée et qui couronne, en fait, plus d'un demi-siècle d'action persévérante. Encouragements et consignes ont été recueillis avec une filiale gratitude par tous les syndiqués chrétiens, confirmant en eux la résolution de poursuivre leur effort dans l'esprit de charité fraternelle qui vivifie notre mouvement syndical depuis sa fondation.

X. B.

## DANS NOS FAMILLES

### NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Joëlle, fille de notre camarade Marie Brethome, née Renaud du Syndicat des Hospitaliers de Vendée, section de l'Asile de la Grimaudière.

André, cinquième enfant de notre camarade Pothier, née Bodinet Alice du même syndicat, section de l'Hôpital Départemental.

Eliane, 1<sup>er</sup> enfant de Madame Ringard, née Guigné, du Syndicat des Employés de Commerces, de Nantes.

Simone, deuxième enfant de Mme Gontier, née Bahaud, du même syndicat.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

### MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Juliette Michaud, du syndicat des Hospitaliers de Vendée, section de l'Hôpital Départemental, avec Raymond Barré, ce dernier mobilisé.

Hélène Calteau, du même syndicat, même section avec Guesdon Michel, élève de l'Ecole de pilotage de Royan ex-employé à l'Hôpital de la Roche-sur-Yon.

Notre camarade Chanonat, secrétaire du syndicat des Employés des Sables d'Olonne, avec Mlle Gisèle Gomy.

### DÈCÈS

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mlle Marie Bain, âgée de 58 ans, du syndicat des Hospitaliers de Vendée, 40 ans de services à l'Hôpital Départemental, vice-présidente de notre section depuis sa formation.

La Direction de l'Hôpital était représentée à ses obsèques. De nombreux camarades et amis l'ont conduite à sa dernière demeure.

Une couronne mortuaire a été offerte à la défunte au moyen d'une collecte faite parmi ses camarades. Une deuxième couronne lui a été offerte par la Direction de l'Hôpital.

Mme Glot, mère de Mlle Marie Glot du syndicat des Employés de Nantes, section Banque.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leur famille nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

## LA VOIX FEMININE

(suite)

et d'énergie qui, puisées au sein même de notre doctrine chrétienne, guident et maintiennent les foyers de France en temps de paix.

L'époque actuelle a ses exigences, elle nous commande d'agir vite et bien, avec calme et sang-froid dans la triple tâche du maintien du foyer, de l'économie Nationale et de la Civilization chrétienne.

Maintenir la production avec une main-d'œuvre réduite, assurer parfois des travaux au-dessus de nos forces physiques, remonter parfois le moral de ceux qui sont au front et de ceux qui restent plus faibles que nous et qui seraient tentés de se laisser aller au découragement, tel est en quelques mots le rôle qui nous est assigné.

« Un pas d'homme, un pas de femme » disait Jean Géraudoux. Les femmes de France ne sont pas très féministes, rien d'excessif en cette matière surtout par rapport aux autres grandes nations. Mais il y a longtemps que les syndiquées chrétiennes combattent aux côtés de leurs camarades masculins. Elles sont prêtes à continuer la tâche jusqu'au retour tant espéré. La tourmente ne les surprend pas, elles étaient prêtes à cette relève, le cœur et l'esprit ouvert à tous sacrifices, à toutes les peines.

A mesure que les pas des soldats avancent dans la boue, dans le froid, la neige, la tempête, dans le déploiement héroïque des combats navals et aériens, elles iront également de l'avant sans se rebuter, sans s'arrêter, avec toute la force d'action et l'énergie conquérante qui caractérise si bien la femme française.

## Union Départementale de la Loire-Inférieure

### Nantes

#### Une date à retenir : Le 20<sup>e</sup> Anniversaire de la C. F. T. C.

Il y a deux ans, la C. F. T. C. célébrait le cinquantième anniversaire du Syndicalisme Chrétien. Ce n'est qu'en 1919 que les syndicats chrétiens s'organisèrent en Confédération.

Le 19 novembre dernier, les militants et amis de la C. F. T. C. à Paris, se sont réunis en la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre pour célébrer, dans la mesure où les circonstances le permettaient, ce vingtième anniversaire.

Notre Union Nantaise ne voudra pas laisser s'achever cette année 1939, sans s'associer, dans une pieuse pensée, à l'intention de ceux de ses militants décédés, qui ont contribué à la fondation de notre grande famille syndicale chrétienne.

Aussi, tous les syndiqués chrétiens, leurs familles et leurs amis se rendront le dimanche 31 décembre à 9 heures, à l'église Cathédrale, où une messe sera célébrée sous la présidence de Monseigneur l'Evêque de Nantes.

Ils auront là, une fois de plus, à affirmer leur foi dans le syndicalisme chrétien et leur gratitude envers leurs militants de la première heure. Mais ils affirmeront aussi leur espoir dans l'avenir, car il faut que bientôt, dans la paix retrouvée, lorsque tous nos camarades mobilisés auront repris leurs places dans nos organisations, notre syndicalisme soit prêt à remplir sa grande mission.

R. GLOTIN,  
Président de l'N. N.

### Notre Tombola

- Le n° 14581 gagne la chambre à coucher.
- Le n° 7324 gagne la bicyclette *Stella*.
- Le n° 21771 gagne le service de table.
- Le n° 6434 gagne l'objet d'art.

1048 1118 1211 1343 1447 1538 1627

|      |      |      |      |      |       |       |
|------|------|------|------|------|-------|-------|
| 1760 | 1826 | 1928 | 2056 | 2196 | 2243  | 2321  |
| 2449 | 2577 | 2654 | 2769 | 2862 | 2940  | 3036  |
| 3114 | 3238 | 3358 | 3479 | 3522 | 3669  | 3716  |
| 3846 | 3937 | 4021 | 4170 | 4235 | 4333  | 4454  |
| 4552 | 4607 | 4702 | 4848 | 4969 | 5069  | 5128  |
| 5244 | 5369 | 5465 | 5554 | 5632 | 5770  | 5867  |
| 5931 | 6069 | 6109 | 6260 | 6390 | 6434  | 6546  |
| 6678 | 6725 | 6868 | 6995 | 7056 | 7158  | 7234  |
| 7324 | 7468 | 7522 | 7645 | 7757 | 7886  | 7971  |
| 8004 | 8157 | 8259 | 8466 | 8511 | 8648  | 8721  |
| 8856 | 8990 | 9087 | 9177 | 9238 | 9360  | 9448  |
| 9555 | 9603 | 9781 | 9834 | 9950 | 10062 | 10148 |

|       |       |       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 10231 | 10370 | 10448 | 10536 | 10624 | 10774 | 10846 |
| 10910 | 11063 | 11134 | 11288 | 11369 | 11428 | 11569 |
| 11679 | 11768 | 11857 | 11949 | 12057 | 12119 | 12278 |
| 12368 | 12431 | 12558 | 12640 | 12704 | 12868 | 12942 |
| 13059 | 13153 | 13276 | 13349 | 13428 | 13536 | 13609 |
| 13768 | 13829 | 13953 | 14028 | 14136 | 14268 | 14349 |
| 14416 | 14581 | 14663 | 14757 | 14847 | 14949 | 15049 |
| 15177 | 15254 | 15377 | 15450 | 15567 | 15662 | 15767 |
| 15856 | 15991 | 16069 | 16125 | 16271 | 16338 | 16451 |
| 16556 | 16658 | 16753 | 16859 | 16960 | 17250 | 17339 |

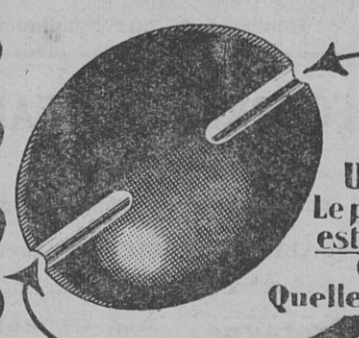
|       |       |       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 17429 | 17552 | 17681 | 17727 | 17848 | 17968 | 18053 |
| 18160 | 18215 | 18344 | 18428 | 18548 | 18624 | 18729 |
| 18858 | 18964 | 19054 | 19163 | 19209 | 19363 | 19449 |
| 19556 | 19675 | 19753 | 19859 | 19958 | 20016 | 20171 |
| 20269 | 20336 | 20437 | 20637 | 20723 | 20891 | 20957 |
| 21037 | 21169 | 21216 | 21316 | 21469 | 21540 | 21676 |
| 21771 | 21849 | 21955 | 22029 | 22188 | 22204 | 22458 |
| 22565 | 22649 | 22798 | 22879 | 22957 | 23056 | 23149 |
| 23256 | 23346 | 23498 | 23579 | 23649 | 23773 | 23838 |
| 23954 | 24069 | 24156 | 24246 | 24331 | 24498 | 24563 |
| 24627 | 24739 | 24861 | 24927 | 25057 | 25106 | 25276 |
| 25369 | 25451 | 25549 | 25646 | 25702 | 25861 | 25976 |
| 26057 | 26188 | 26246 | 26351 | 26499 | 26527 | 26646 |
| 26752 | 26838 | 26999 | 27075 | 27184 | 27245 | 27303 |
| 27497 | 27580 | 27611 | 27781 | 27856 | 27958 | 28018 |
| 28132 | 28252 | 28370 | 28456 | 28530 | 28697 | 28760 |
| 28889 | 28959 | 29047 | 29125 | 29256 | 29368 | 29438 |
| 29565 | 29626 | 29759 | 29803 | 29968 | 30047 | 30149 |

|       |       |       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 30278 | 30319 | 30425 | 30599 | 30656 | 30749 | 30859 |
| 30943 | 31028 | 31144 | 31212 | 31357 | 31409 | 31659 |
| 31844 | 31928 | 32146 | 32266 | 32331 | 32422 | 32645 |
| 32812 | 32945 | 33024 | 33141 | 33276 | 33365 | 33409 |
| 33518 | 33616 | 33765 | 33873 | 33994 | 34033 | 34110 |
| 34215 | 34380 | 34458 | 34546 | 34761 | 34864 | 35061 |
| 35190 | 35270 | 35329 | 35439 | 35643 | 35750 | 36059 |
| 36157 | 36258 | 36340 | 36563 | 36618 | 36771 | 36870 |
| 36970 | 37008 | 37190 | 37257 | 37391 | 37430 | 37558 |
| 37678 | 37757 | 37855 | 38040 | 38116 | 38255 | 38321 |
| 38418 | 38560 | 38752 | 38877 | 38951 | 39022 | 39179 |
| 39348 | 39463 | 39640 | 39763 | 39847 | 39976 | 40250 |
| 40639 | 40758 | 40819 | 41058 | 41164 | 41248 | 41525 |
| 41650 | 41772 | 41863 | 41910 | 42063 | 42143 | 42264 |
| 42361 | 42444 | 42535 | 42659 | 42758 | 42806 | 42930 |
| 43084 | 43139 | 43222 | 43352 | 43416 | 43531 | 43658 |
| 43706 | 43804 | 43928 | 44068 | 44176 | 44266 | 44320 |


|       |       |       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 44444 | 44544 | 44647 | 44722 | 44876 | 44973 | 45029 |
| 45158 | 45243 | 45347 | 45420 | 45507 | 45619 | 45775 |
| 45820 | 45955 | 46166 | 46207 | 46332 | 46442 | 46519 |
| 46626 | 46738 | 46896 | 46966 | 47067 | 47157 | 47260 |
| 47366 | 47406 | 47575 | 47653 | 47768 | 47847 | 47906 |
| 48065 | 48129 | 48259 | 48359 | 48441 | 48562 | 48641 |
| 48767 | 48820 | 48936 | 49059 | 49147 | 49279 | 49351 |
| 49477 | 49529 | 49645 | 49777 | 49839 | 49964 | 50047 |

|       |       |       |       |       |       |       |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 50444 | 50544 | 50647 | 50722 | 50876 | 50973 | 51029 |
| 51158 | 51243 | 51347 | 51420 | 51507 | 51619 | 51775 |
| 51820 | 51955 | 52166 | 52207 | 52332 | 52442 | 52519 |
| 52626 | 52738 | 52896 | 52966 | 53067 | 53157 | 53260 |
| 53366 | 53406 | 53575 | 53653 | 53768 | 53847 | 53906 |
| 54065 | 54129 | 54259 | 54359 | 54441 | 54562 | 54641 |
| 54767 | 54820 | 54936 | 55059 | 55147 | 55279 | 55351 |
| 55477 | 55529 | 55645 | 55777 | 55839 | 55964 | 56047 |

Les lots pourront être réclamés au siège des Syndicats Chrétiens, 10, rue de Bel-Air, tous les jours de la semaine de 11 à 12 heures et de 17 à 19 heures.



**Une garantie: La Marque.**  
Le premier des boulets anglais est barré aux deux extrémités.  
**C'est le plus répandu.**  
Quelle meilleure preuve de qualité !



**FABRICATION BLANZY-QUEST**  
**CHARBONS SELECTIONNÉS**  
**NOUVELLE ADRESSE : 15, Rue de la Paix**  
**LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS**

Assurances sur la Vie  
Rentes Viagères  
**H. Devorsine-L. Fieldel**  
1, Rue Affre — NANTES

**STELLA**  
MACHINES A COUDRE  
21, Chaussée de la Madeleine - NANTES  
78<sup>ème</sup> ANNÉE d'Existence  
VENTE AU COMPTANT ET A CRÉDIT  
RÉPARATIONS SOIGNÉES, PRIX MODÉRÉS  
Catalogues et renseignements gratuits sur demande.  
LE PLUS GRAND CHOIX. LE MEILLEUR MARCHÉ



Les cycles, tandems, modèle 1939 sont parfaits dans les moindres détails. Catalogue et renseignements gratuits sur demande. Adressez-vous à STELLA, 21, Chaussée de la Madeleine, Nantes.

**C<sup>ie</sup> d'Assurances Générales**  
Incendie, Accidents, Vol  
**H. Devorsine**  
1, Rue Affre — NANTES

Assurés sociaux  
Syndiqués chrétiens  
Votre DEVOIR et votre INTÉRÊT  
c'est d'être affiliés à la  
**Caisse Familiale**  
de la Loire-Inférieure

**OPTIQUE MÉDICALE**  
ANCIENNE MAISON PATRON  
**Bernard DOLE**  
OPTICIEN - SPECIALISTE  
3, Rue Thiers (face Hôtel-de-Ville)  
NANTES — Téléph. 128-00

Exécution rapide des Ordonnances  
10 % de remise aux Membres  
des Syndicats Chrétiens  
(sauf articles imposés)

**TOUS LES TRANSPORTS**

VOYAGEURS  
MARCHANDISES  
DÉMÉNAGEMENTS  
SERVICES RAPIDES  
sont exécutés avec soin par

**DROUIN Frères**  
127, rue de Rennes, NANTES  
Tél. 110.10 - 126.59 - 158.08

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**

L. CHATELIER Père et Fils  
**L. CHATELIER, Fils**  
SUCCESSEUR  
7, Rue Paré — NANTES  
— Téléphone : 125-13 —

Conditions spéciales aux Familles  
des Syndiqués qui font construire  
une habitation familiale.

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**

**FAVREAU**  
4, Place du Martray, 4  
NANTES  
— Téléphone : 130-53 —

..... BAS .....  
COLIFICHETS - CEINTURES  
..... SOUS-VÊTEMENTS  
CHAUSSETTES - CRAVATES  
**« NOVELTY »**  
**M. MATHÉL**

Place de la Bourse  
— NANTES —

Remise aux Syndiqués : 5 et 10 %

**HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRERIE OBJETS D'ART**

**BIJOUTERIE**  
**M. LAROUSSE**  
17, rue Villès-Martin, St-NAZAIRE  
**Du Choix -- Des Prix**  
Remise 5 % à tous Syndiqués

**MEUBLES ROBERT**

NANTES. — 14, Rue Copernic (près place Delorme). — NANTES

**E. LATARD, Succ.**

**Demandez nos Séries de Meubles RÉCLAME**

Chambre chêne massif, armoire galbée, 3 portes, glace biseautée, côtés  
massifs à plates-bandes, lit de 140, table de nuit liseuse... **1.590 frs**

Salle à manger moderne en chêne, buffet galbé en 150, deux corps, grande glace biseautée à la crédence, table à deux allonges sur pied lyre, 6 chaises chêne cannelées. Les 8 pièces... **1.990 frs**

Chambre ronce de noyer ou palissandre verni, en 150 Fabrication soignée... **2.800 frs**

Tous ces mobiliers livrés FRANCO DOMICILE sont de FABRICATION IRREPROCHABLE ET GARANTIE.

ECRIVEZ-NOUS POUR DEMANDER NOTRE CATALOGUE

**CRÉDIT NANTAIS**

Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social :  
NANTES, 4, rue Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
— R. C. 129 B. —

Succursales : Brest, Châteaubriant  
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne  
TOUTES OPERATIONS  
DE BANQUE ET DE BOURSE

**ÉLECTRICITÉ**

LUMIÈRE - FORCE - SONNERIES

— TÉLÉPHONES —

— T. S. F. —

**A. TOUVERON**

15, Rue Jean-Jaurès — NANTES  
Téléphone 125-90

Prix avantageux et Remise  
aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**TIMBRES NANTAIS**

Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :

4, Place du Change -- NANTES

soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

**POUR TOUS VOS IMPRIMÉS**

Consultez

**L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »**

24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE

Il vous sera répondu le jour même

**LA SOLUTION L. D. L.**

du professeur LOSSOUARN

Guérit le Foie, les Reins

SANS RÉGIME

Essayez-la gratuitement en demandant un échantillon au Dépôt à Nantes, 12, Rue Paul Bellamy.

**PHARMACIE DE TALENSAC**

TIMBROR (sauf prix imposés)  
TIMBRES NANTAIS



Angle Place Royale  
et rue d'Orléans, 17

**NANTES**

Spécialités :- Ordonnances  
Homéopathie :- Herboristerie

PARFUMERIE  
OPTIQUE MÉDICALE

CEINTURES - CORSETS  
BANDAGES HERNIAIRES

PEDICURE

Expédition franco  
à partir de 50 francs d'achats  
**PRIX LES PLUS BAS**

**LAINES A TRICOTER**

**« LAINA »**

Maurice PIONNEAU

24, rue du Calvaire, NANTES

Le plus grand choix de la région  
Coloris Mode grand teint  
et toujours suivis

Tricot main sur commande

Exécution soignée — Prix modérés

**GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux**

Maison fondée en 1895

**Jean TERRIEN**

Fourniss<sup>r</sup> d'Administrations Publiques  
et de l'Etat

10, rue Cacault — NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre -  
Tampons, encre, etc... - Plaques en  
émail pour tous usages - Plaques  
fondues pour tombeaux.

Remise 5 % aux Syndiqués

**FOURRURES IDEALES**

30 % MOINS CHER

parce que frais généraux nuls

QUALITE SUPERIEURE parce que  
exécutées par le vendeur même

Bretagne: Jean GEORGES  
57, rue Ville-Pépin  
SAINT-SERVAN (L.-et-V.)

Ouest: Pierre FERROCHAUD  
Ste PAZANNE (L.-I.)

**Les Sables-d'Olonne**

**Union Locale**

Le bureau de l'Union locale insiste  
auprès des quelques adhérents en re-

tard pour le règlement de leurs cotisations au plus tôt, en vue du renouvellement des cartes.

**L'Arbre de Noël**

Malgré les événements, et même à cause des événements, l'Arbre de Noël de cet année sera aussi important que les précédents. En effet, il comprendra en plus des dons habituels de jouets et d'objets utiles aux

enfants, un cadeau à chacun de nos camarades mobilisés.

La partie récréative ne sera pas oubliée.

Aussi tous les adhérents et leurs familles assisteront à cette fête de famille. Comme d'habitude, il sera perçu un léger droit d'entrée de 1 franc donnant droit à une distribution de lots par tirage au sort.

La date en est fixée au 1<sup>er</sup> Dimanche de janvier, salle Saint-Michel.

risés qui eux, touchent une indemnité de nourriture et de logement mensuelle de 500 fr., n'y ont pas droit.

Les frais d'hospitalisation, de médecin ou de chirurgien, sont à la charge de l'employé malade, moins son recours à la caisse de ses assurances sociales.

Cette mesure en faveur des employés malades et hospitalisés entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1940.

A. T.

**G. ROBIN**

19, Rue du Palais, SAINT-NAZAIRE

**BIJOUX POUR MARIAGES**

Atelier de Réparation

SES CHOIX SES PRIX  
Réduction 5 % aux Syndiqués

Impr. du « Courrier » de Saint-Nazaire  
Le Gérant : Charles NASSIVET

**LA MAISON ROCHET**

ORTHOPÉDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement

du 38 de la RUE DE VERDUN

au 32 DE LA MEME RUE

LOCATION DE LITS MECANQUES, GOUTTIÈRES, BEQUILLES, etc.

**LIBRAIRIE**

**SAINT-JOSEPH**

Maison Louis LANDAS

Place Marceau et Rue du Palais  
SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres  
et Objets de Piété

PAPETERIE — MAROQUINERIE

Imagerie et Souvenirs Bretons

Réduction 5 % aux Syndiqués

**Plâtrerie-Décoration**

Staff-Fumisterie

**ANCELIN**

ENTREPRENEUR

49, Rue de Bel-Air — NANTES

Téléphone : 117-49

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE**